



DREAL PACA
Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Istres AFPA – Chemin de Picholine/avenue Félix Gouin– ISTRES (13)

*Recours gracieux sur **Arrêté n° AE-F09324P0365 du 13/12/2024***

Objet : Engagement de prise en compte des mesures de réduction et d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du projet ISTRES AFPA – PC SUD.

La société Cogedim souhaite mener à bien un projet immobilier sur le périmètre l'AFPA Félix-Gouin/Chemin de Picholine (site de l'AFPA) sur la commune de Istres.

Les inventaires, réalisés en 2023, ont permis d'établir un bilan concernant la faune et la flore présente sur le site. Ainsi, sont considérés comme présents sur le site d'étude, 12 types d'habitats, 160 taxons floristiques, 1 espèce d'amphibiens, 6 espèces de reptiles, 52 espèces d'oiseaux, 9 espèces de chiroptères, 3 espèces de mammifères non-volants et 115 espèces d'insectes.

Les enjeux notables sur le site d'étude sont évalués à très forts considérant la présence d'une espèce de reptiles (Lézard ocellé), et forts, considérant la présence d'une espèce de chiroptères ayant une forte activité et gîtant dans les bâtis du site (Pipistrelle pygmée), ainsi que d'une espèce d'oiseaux nicheuse (Verdier d'Europe).

La nature anthropique du site ne correspond pas à un milieu initialement favorable au Lézard ocellé, mais cette espèce est présente puisque le site est en continuité avec des espaces naturels voisins qui le sont. Les individus recensés proviennent vraisemblablement de cette zone naturelle présente au sud de la zone d'étude. L'espèce a colonisé le site, bien que fortement anthropisé et ne correspondant pas à son optimum écologique, car celui-ci est aujourd'hui relativement peu fréquenté et peut donc réaliser son cycle de vie. Des espèces de chiroptères (Pipistrelle pygmée, Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl) ont également colonisé les bâtis du site pour les mêmes raisons, la zone d'étude étant favorable à la fois pour gîter et chasser. La partie centrale du site étant préservée, ces espèces pourraient trouver refuge dans les bâtis présents sur cette zone.

Cette étude environnementale liée au projet de création de logements sur un site anthropisé a ainsi permis de définir un certain nombre d'impacts en fonction des milieux qui composent le site et des espèces qu'ils abritent. Des mesures de réduction et d'accompagnement ont donc été proposées en proportion à ces impacts, et sont listées ci-dessous :

COGEDIM PROVENCE – AGENCE DU PAYS D'AIX

S.N.C. au capital de 100.000 € - 442 739 413 RCS MARSEILLE – APE 4110 A
LES CARRES DU GOLF BAT B – 1165, AVENUE JRGG DE LA LAUZIÈRE – 13290 AIX EN PROVENCE
T +33 (0)4 42 166 250
www.cogedim.com



- MR1 : Adaptation du phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques
- MR2 : Mise en place d'un chantier vert
- MR3 : Réflexion écologique lors du démantèlement du bâti favorable aux chiroptères
- MR4 : Limitation de la pollution lumineuse – Valorisation de la trame noire
- MR5 : Mise en place de haies fonctionnelles sur les axes paysagers
- MR6 : Mise en place de friches enherbées fleuries dans les espaces verts
- MR7 : Limitation de la propagation des espèces envahissantes
- MR8 : Gestion écologique et différenciée des espaces verts et des espaces préservés
- MR9 : Création d'habitats favorables aux reptiles
- MR10 : Création d'habitats favorables au Lézard ocellé
- MR11 : Déplacement des individus de Lézard ocellé
- MA1 : Installation de gîtes à chiroptères
- MA2 : Contrôle de la mise en oeuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement
- MS1 : Mise en place d'un suivi scientifique après travaux sur 5 ans

Ces mesures, spécifiques et proportionnées aux enjeux du site, permettent une réelle conciliation entre la réalisation du projet de création de logements et la préservation des espèces et habitats présents sur le site.

Le porteur de projet a pleinement pris connaissance de ces enjeux et s'engage par la présente au respect de leur mise en place ; sachant que plusieurs mesures visent la préservation des espèces recensées. Leurs modalités de mises en oeuvre sont présentées au travers de fiches techniques. Le porteur de projet s'engage également à respecter l'ensemble de leurs modalités techniques.

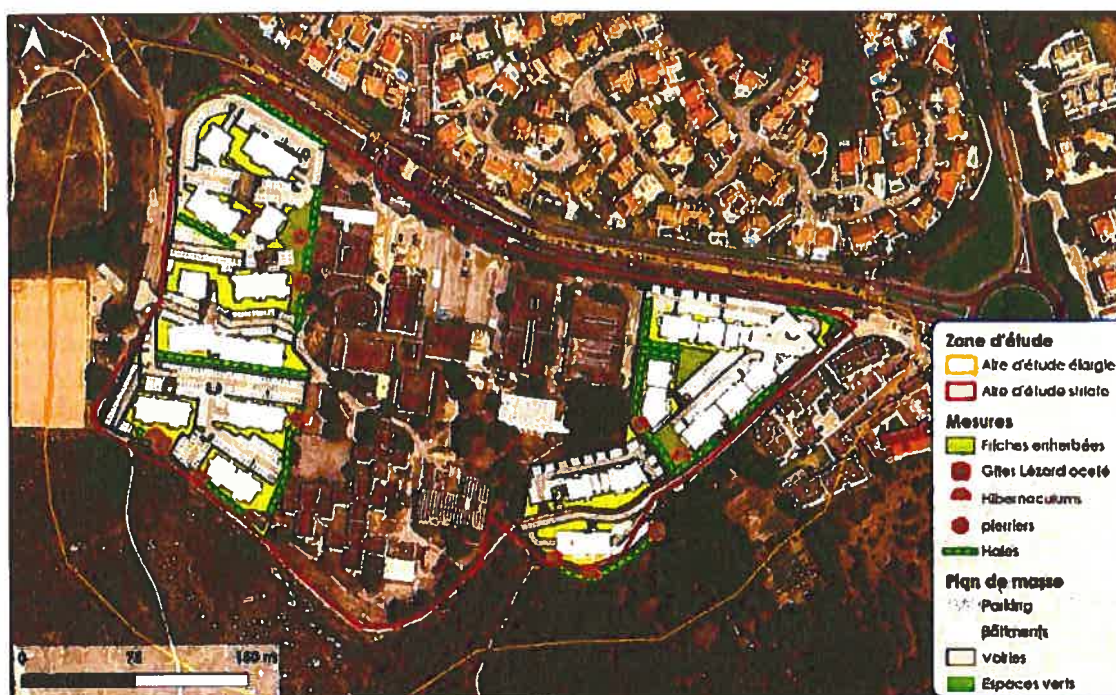


Figure 1 : mesures à mettre en oeuvre sur le site

COGEDIM PROVENCE – AGENCE DU PAYS D'AIX

S.N.C. au capital de 100.000 € - 442 739 413 RCS MARSEILLE – APE 4110 A
LES CARRES DU GOLF BAT B – 1165, AVENUE JRGG DE LA LAUZIERE – 13290 AIX EN PROVENCE
T +33 (0)4 42 166 250
www.cogedim.com



FAIT à Aix en Provence le 23/01/2025

Gérard FILIPPI
Directeur Ecotonia

Olivier GALLON
Cogedim Provence

COGEDIM PROVENCE
SNC au capital de 100.000 € - SIREN 442 739 413 RCS Marseille - APE 4110A
1165 Rue JRGG de la Lauzière - Bât. B
CS 60542
13594 Aix en Provence Cedex 3
Tél. : 04.42.16.62.50

COGEDIM PROVENCE – AGENCE DU PAYS D'AIX

S.N.C. au capital de 100.000 € - 442 739 413 RCS MARSEILLE – APE 4110 A
LES CARRES DU GOLF BAT B – 1165, AVENUE JRGG DE LA LAUZIÈRE – 13290 AIX EN PROVENCE
T +33 (0)4 42 166 250
www.cogedim.com

